

COMPTABILITE



VOUS ETES

- *Organisé (e) dans votre travail*
- *Rigoureux (euse)*
- *Soigneux (euse)*
- *Autonome*

VOUS AVEZ

- *Un bon esprit d'analyse,*
- *Un bon esprit d'équipe ...*

Le titulaire du BEP « Métiers de la Comptabilité » doit être capable de :

- *établir et contrôler des documents commerciaux et administratifs*
- *assurer des relations comptables et administratives avec les différents partenaires de l'entreprise*
- *enregistrer des pièces comptables*
- *appliquer les techniques de base du secrétariat (organisation, communication écrite et orale)*
- *maîtriser l'outil informatique, les logiciels, internet ...*

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Deux années au Lycée Professionnel :

- *une formation en milieu scolaire*
- *une période de formation en entreprise obligatoire de 3 semaines*

**... poursuite des études indispensable
(Bac PRO, bac STG, vers un BTS ...)**



**LYCEE PROFESSIONNEL
PAUL GAUGUIN**

10 av. de la Recherche Scientifique
45071 ORLEANS Cédex 2

☎ 02 38 69 16 88

📠 02 38 63 89 93

💻 Ce.0450786k@ac-orleans-tours.fr

AU LYCEE . . .

ENSEIGNEMENT GENERAL

- Français
- Histoire- Géographie
- Education esthétique
- Mathématiques appliquées
- Langue vivante 1 - Anglais
- Education Physique et Sportive
- Langue vivante 2 (Espagnol)
(recommandée pour poursuivre en 1^{ère} d'adaptation)

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Activités commerciales et comptables
- Communication et organisation
- Economie et droit
- Bureautique (T.P. Informatique)
- Vie Sociale et Professionnelle



Ecole-Entreprise
Efficace Ensemble

EN ENTREPRISE . . .

Les périodes de formation en entreprise ont pour objectifs :

- d'apprendre à l'élève à travailler en situation réelle
- de s'insérer dans une équipe de professionnels

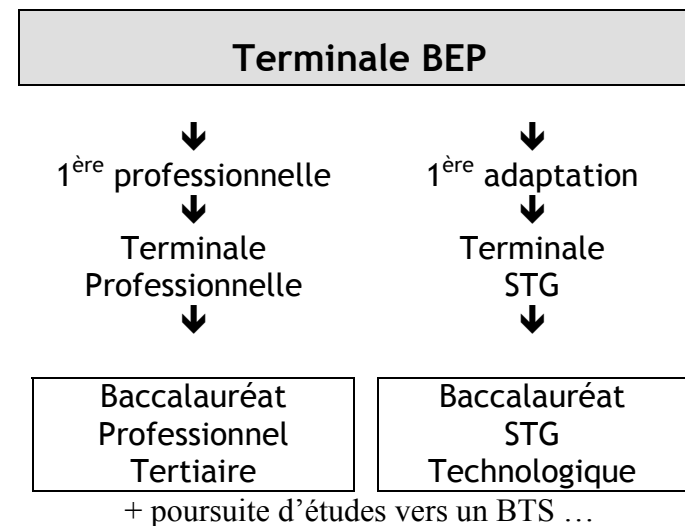
Ces entreprises peuvent être :

- Des entreprises commerciales
- Des entreprises industrielles
- Des entreprises prestataires de services
- Des administrations publiques et collectivités territoriales

VOTRE FUTUR METIER . . .

- Employé(e) de la comptabilité
- Agent administratif

**AVEC POURSUITE D'ETUDES
INDISPENSABLE**



*Votre Conseiller d'Orientation-Psychologue
peut compléter ces informations*